

**PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal  
du Mardi 24 mars 2015 à 19 H**

Sur convocation en date du 17 mars 2015 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 24 mars 2015 à 19 heures en la salle habituelle de ses séances pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat 2014
  - Approbation du compte de gestion 2014
  - Création d'une haie arbustive et protectrice de l'aire de jeux située sur la place du Léon
  - Création d'une haie fleurie protectrice le long de la vigne communale place du Vieux Château
  - Suppression de magazines de l'inventaire de la bibliothèque
  - Renouvellement du contrat photocopieur de la MDA
  - Choix d'emplacements pour les ventes au déballage, droits de places, à intégrer dans la régie recettes diverses
  - Autorisation de recouvrement des charges pour le logement communal sis 268 rue du Colonel Fabien
  - Informations et questions diverses
- 
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015

**PRESENTS** : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRE, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Marie ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Odile CUGNART, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Corinne ATHANASE.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné POUVOIRS** : Jean-Louis BRIZARD ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST, Marie PANIGAI ayant donné pouvoir à Barbara NAVEAU, Benoît BERNARD ayant donné pouvoir à Antoine CHIQUET et François LOURDELET ayant donné pouvoir à Michel TELLIER.

**ABSENTS EXCUSES** : /

**ABSENTS NON EXCUSES** : /

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Maryline LAFOREST a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 h et constate que le quorum est atteint avec 14 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'élargement de la feuille de présence.

### **Approbation du PV de la séance du 10 février 2015**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 Février 2015, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.

### **D.2015.16 : Approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat 2014 de la section de fonctionnement**

Mme le Maire présente le compte administratif 2014 et, conformément à la loi, quitte la salle pour permettre au doyen du jour, Mr Roger PIERRON, de procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2014 arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
<b>Investissement</b>	10 481,32 €		777 181,67 €	787 662,99 €
<b>Fonctionnement</b>	211 850,07 €	211 850,07 €	421 099,15 €	421 099,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>222 331,39 €</b>	<b>211 850,07 €</b>	<b>1 198 280,82 €</b>	<b>1 208 762,14 €</b>

Affectation du résultat de fonctionnement : compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2014 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	496 635,39 €	0,00 €	496 635,39 €
Fonctionnement	-	-	-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et considérant : les restes à réaliser de 496 635,39 €, le résultat de clôture en investissement au 31.12.2014 soit 787 662.99 € et un besoin de financement de 0 €, décide à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

- virement à la section recettes de fonctionnement au 002 : 421 099.15 €

### **D.2015.17 : Approbation du compte de gestion 2014**

Sous la présidence de Mme le Maire et, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **D.2015.18 : Création d'une haie arbustive et protectrice de l'aire de jeux située sur la place du Léon**

Mme le Maire fait part de la nécessité de procéder à la création d'une haie arbustive sur la place du Léon, pour répondre aux normes de sécurité d'accès aux structures de jeux destinées aux enfants mises en place par la collectivité.

Après consultation de plusieurs entreprises :

- L'entreprise JEV est retenue pour réaliser les travaux préparatoires aux plantations pour un montant de 280 € HT soit 308 € TTC
- La société Pépinières l'Orme Montferrat est retenue pour la fourniture des plantations pour un montant de 1788,50 € HT soit 1967,35 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser Mme le Maire à procéder à la création d'une haie arbustive sur la place du Léon, pour répondre aux normes de sécurité d'accès aux structures de jeux destinées aux enfants mises en place par la collectivité.
- d'attribuer à l'entreprise JEV la réalisation des travaux préparatoires aux plantations pour un montant de 280 € HT soit 308 € TTC
- de commander les plantations à la société Pépinières l'Orme Montferrat pour un montant de 1788,50 € HT soit 1967,35 € TTC
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015.

### **D.2015.19 : Création d'une haie fleurie le long de la vigne communale place du Vieux Château**

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer une haie arbustive fleurie le long de la vigne communale place du Vieux château pour préserver la biodiversité et former un écran protecteur le long de l'école maternelle.

Le devis établi par l'entreprise BROCHET-LANVIN se monte à 436,36 € HT soit 480 € TTC. Cette opération relève de l'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à procéder à la création d'une haie fleurie le long de la vigne communale, place du Vieux Château,
- de commander les plantations à la société BROCHET LANVIN pour un montant de 436,36 € HT soit 480 € TTC.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015.

### **D.2015.20 : Suppression de magazines de l'inventaire de la MDA**

Mme CHAUDRE informe l'assemblée de la nécessité, comme chaque année, de procéder à la suppression de l'inventaire des magazines périodiques dont la liste est en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la suppression de l'inventaire des magazines dont la liste est en annexe.

### **D.2015.21 : Renouvellement du contrat photocopieur de la MDA**

Le contrat conclu pour 5 ans avec la société AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES, pour la location du photocopieur de la MDA arrive à échéance en avril 2015. Il conviendrait de le renouveler et de procéder au remplacement du matériel en place par du matériel plus performant qui permettrait, de réaliser également des photocopies couleurs et, de scanner des documents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location de photocopieur pour la MDA pour une durée de 5 ans, comprenant 20 trimestres à 231 € HT
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015.

### **D.2015.22 : Choix d'emplacements pour les ventes au déballage et droit de place**

Mme le Maire expose qu'au vu des demandes qu'elle reçoit régulièrement en mairie pour de la vente au déballage, qu'au vu du contexte économique actuel difficile, il lui paraît opportun de favoriser les initiatives de ce type.

Pour mémoire, elle rappelle que la municipalité avait pris la délibération 2001-87 instaurant un droit de place de 7 € par jour suite à la demande d'emplacement ponctuel d'un camion pizza sur la place de la Libération, qui n'avait finalement pas abouti.

Elle propose au conseil municipal de définir 2 emplacements permettant l'installation de ventes au déballage ponctuelles qui doit faire l'objet d'une autorisation temporaire du Maire, de 6 mois à un an :

- un emplacement sur le parking, rue de Cumières,
- un emplacement sur la place de la Libération,

Il est proposé d'instaurer un droit de place à la journée qui serait perçu sur la régie Recettes Diverses, à l'avance, pour la durée des autorisations délivrées, pour 6 mois ou 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération 2001-87
- de définir 2 emplacements permettant l'installation de ventes au déballage ponctuelles :
  - un emplacement ponctuel sur le parking, rue de Cumières,
  - un emplacement ponctuel sur la place de la Libération
- d'autoriser Mme le Maire à instaurer un droit de place de 10 € à la journée qui serait perçu sur la régie recettes diverses, à l'avance, pour la durée des autorisations délivrées pour 6 mois.
- de faire délimiter des marquages au sol.

### **D.2015.23 : Autorisation de recouvrement des charges pour le logement communal sis 268 rue du Colonel Fabien**

Mme le Maire explique que le logement sis 268 rue du Colonel Fabien dispose d'une chaudière gaz pour laquelle il conviendrait de signer un contrat d'entretien annuel, que le locataire remboursera à la commune dans ses charges mensuelles, puisque ce contrat est à la charge du locataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat d'entretien annuel de la chaudière du logement sis 268 rue du Colonel Fabien auprès de la société la mieux-disante,
- d'autoriser Mme le Maire à en imputer le montant provisionnel de 20 € mensuel sur les charges du locataire, avec régularisation en fin d'année.

## **Informations et questions diverses :**

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Plusieurs habitants ont interpellé les élus sur la vitesse excessive des véhicules et motos rue de Reims, rue de la Folie et rue Casanova, ainsi que sur le plan de circulation de la rue du Vieux Château près des écoles.

Mme le Maire propose d'une part, de se mettre en relation avec le Major pour que la Gendarmerie effectue des contrôles de vitesse sur l'ensemble du village et d'autre part, que la commission travaux se réunisse pour étudier les aménagements possibles.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 21 h.

Vu, la secrétaire de séance

Madame le Maire

Maryline LAFOREST

Barbara NAVEAU